

REPUBLIQUE FRANCAISE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

ARRETE N° 2026-44

définissant la composition de la commission chargée d'étudier les dossiers de promotion interne en appliquant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des agents des collectivités et EPCI affiliés à titre obligatoire ou volontaire au Centre de Gestion de la FPT de l'Eure

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure (CDG27),

Vu :

- Vu le code général de la Fonction Publique,
- La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique, notamment son article 30,
- Le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires, notamment ses articles 13 à 20,
- L'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la FPT de l'Eure dans sa séance du 17 mai 2022,
- La sollicitation pour avis des Comités Techniques des collectivités et EPCI affiliés au Centre de Gestion, de plus de 50 agents, en date du 19 mai 2022,
- L'arrêté n°2024-14 du 28 mars 2024 du Président du Centre de Gestion de l'Eure définissant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des agents des collectivités et EPCI affiliés à titre obligatoire ou volontaire au Centre de gestion de la FPT de l'Eure,

Considérant :

Que sans renoncer à son pouvoir d'appréciation, le Président du Centre de Gestion peut se faire assister par un collège des représentants des employeurs qui devra tenir compte des lignes directrices de gestion prévues à l'article 33-5,

Que la composition et les missions de ladite commission sont décidées par arrêté,

ARRETE

Article 1 : La commission chargée d'étudier les dossiers de promotion interne au Centre de gestion de l'Eure est composée de, outre Monsieur Jérôme GRENIER, président du CDG27 :

- Mme Isabelle DUONG, 1^{ère} vice-présidente du CDG27 et maire de Manneville-sur-Risle
- M. Richard JACQUET, 2^{ème} vice-président du CDG27 et maire de Pont de l'Arche
- Mme Armelle KRATZ, 3^{ème} vice-présidente du CDG27 et adjointe au maire des Andelys
- M. Jérôme PASCO, 4^{ème} vice-président du CDG27 et président de la Communauté de communes de Conches en Ouche
- M. Bertrand PECOT, membre du Bureau du CDG 27 et maire de Flancourt Crescy-en-Roumois
- Mme Laurence VANDEVILLE, membre du Bureau du CDG 27 et maire de Daubeuf-la-Campagne
- M. Pascal CORDIER, membre du bureau du CDG 27 et conseiller municipal de Bernay
- Mme Sandrine CHAGNAUD, membre du Bureau du CDG 27 et conseillère municipale du Thuit-de-l'Oison
- M. Dominique BURET, membre du bureau du CDG 27 et adjoint au maire de Pont-Audemer
- M. Joël CLOMENIL, membre du Bureau du CDG 27 et maire d'Illier-l'Evêque

Article 2 : La Commission se réunit une fois par an, dans les locaux du Centre de gestion de l'Eure ou le cas échéant, en visio-conférence. Son secrétariat est assuré par la directrice générale des services du CDG27.

Article 3 : La commission étudie l'ensemble des dossiers de promotion interne dans les grades des catégories A, B et C.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 17/09/2026

Publié le

ID : 027-282700020-20260917-A2026044-AR



Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion – BP 276 – 10 bis, rue du Dr Michel Baudoux
27002 EVREUX CEDEX 02

☎ : 02 32 39 23 99

Article 4 : Elle détermine, en début de séance, l'éventualité d'examen des choix allant au-delà des choix 1 des collectivités et EPCI¹, en prenant en compte le nombre de dossiers déposés, le nombre de postes ouverts à la promotion interne.

Article 5 : Elle étudie l'ensemble des dossiers des grades en prenant en compte les spécificités des missions et compétences attendues de chaque cadre d'emplois et grade. Elle évalue chaque item, en prenant en compte l'ensemble des dossiers présentés.

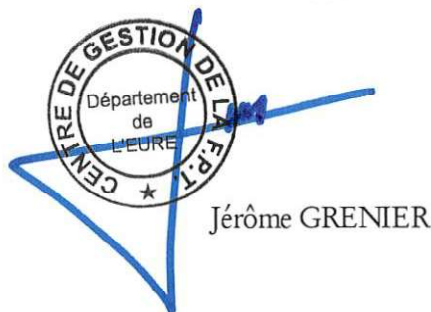
Article 6 : Elle rend un avis consultatif, par la rédaction d'un procès-verbal, au Président du Centre de gestion sur les agents devant être inscrits sur la liste d'aptitude.

Article 7 : La Directrice générale des services du Centre de Gestion de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Eure et affiché dans les locaux du Centre de Gestion.

Fait à Evreux, le 17 septembre 2026.

Le Président


Jérôme GRENIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 17/09/2026

Publié le

ID : 027-282700020-20260917-A2026044-AR

S²LO

¹Déterminant l'ordre de présentation des agents transmis par les collectivités et EPCI.